



preci-dip

Réglementation REACH

Madame, Monsieur,

PRECI-DIP SA est consciente de l'impact de la réglementation REACH depuis plusieurs années et a mis sur pied en 2008 un groupe de travail afin de surveiller la mise en œuvre et la conformité avec ces règlements.

- **PRECI-DIP SA n'est pas fabricant, revendeur ou exportateur de substances ou préparations vers l'Union Européenne.**
- **Selon la définition de REACH, PRECI-DIP SA, fabricant de contacts électriques et de connecteurs est impliqué seulement comme un utilisateur aval de substances ou de produits.**
- **Nous évaluons avec nos fournisseurs toutes les substances et produits achetés afin d'établir si leur acquisition est en conformité avec REACH.**
- **Toutes les substances et préparations sont utilisées conformément aux spécifications, directives d'utilisation et fiches de données de sécurité publiées par le fournisseur.**
- **PRECI-DIP SA a vérifié la présence des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) identifiées en exécution de l'Article 57 de REACH dans les substances, préparations et articles utilisés. PRECI-DIP SA peut en conclure qu'aucune des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) mentionnées dans la « Première liste » (28.10.2008) n'est présente dans les produits fabriqués.**

Une nouvelle lettre d'information sera publiée quand la collecte de données sur le statut de REACH de toutes les substances et des préparatifs utilisés par PRECI-DIP SA sera achevée.

Nous espérons par la présente répondre à vos attentes et restons à votre entière disposition pour tout renseignement.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

Delémont, le 16 janvier 2009

P. Schindelholz

REACH Team Manager